

Sommaire

<i>La constitution ivoirienne du 1^{er} août 2000, préambule 13.</i>	8
<i>La déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948, article 13.</i>	8
<i>Le pacte international relatif aux droits civils et politiques du 16 décembre 1966, article 12.1.</i>	8
<i>La charte africaine des droits de l'homme et des peuples du 27 juin 1981, article 12.1.</i>	8
<i>Les textes de la CEDEAO</i>	9
<i>Le traité révisé du 24 juillet 1993.</i>	11
<i>Le protocole A/P/3/5/82 du 29 mai 1982 portant code de la citoyenneté de la communauté.</i>	15
<i>Le protocole A/P1/5/79 du 29 mai 1979 sur la libre circu- lation des personnes, le droit de résidence et d'établissement</i>	35
<i>Le protocole additionnel A/SP1/7/85 du 6 juillet 1985 portant code de conduite pour l'application du protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement</i>	47
<i>Le protocole additionnel A/SP1/7/86 du 1^{er} juillet 1986 relatif à l'exécution de la deuxième étape (droit de résidence) du protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement</i>	

<i>Le protocole additionnel A/SP1/6/89 du 30 juin 1989 modifiant et complétant les dispositions de l'article 7 du protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement</i>	69
<i>Le protocole additionnel A/SP2/5/90 du 29 mai 1990 relatif à l'exécution de la troisième étape (droit d'établissement) du protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement</i>	73
<i>La décision A/Dec/2/5/81 du 29 mai 1981 de la conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest relative à l'harmonisation des législations routières dans la communauté</i>	91
<i>La décision A/Dec/8/5/82 du 29 mai 1982 portant modification du paragraphe 1 de l'article 27 du traité de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest</i>	95
<i>La décision A/Dec/10/5/82 du 29 mai 1982 relative à l'application du protocole sur la libre circulation et au programme d'information du public</i>	97
<i>La décision A/Dec/2/7/85 du 6 juillet 1985 portant institution d'un carnet de voyage des États membres de la CEDEAO</i>	99
<i>La décision A/Dec/2/5/90 du 30 mai 1990 portant institution d'une carte de résident des États membres de la CEDEAO</i>	105
<i>Les textes de l'UEMOA</i>	115
<i>Le traité du 10 janvier 1994</i>	117
<i>Le règlement n° 5/2006/CM/UEMOA du 2 mai 2006 relatif à la libre circulation et à l'établissement des experts-comptables et des comptables agréés ressortissants de l'union au sein de l'espace UEMOA</i>	125

<i>Règlement n° 10/2006/CM/UEMOA du 25 juillet 2006 relatif à la libre circulation et à l'établissement des avocats</i>	133
---	-----

<i>Directive n° 1/2005/CM/UEMOA du 16 septembre 2005 sur l'égalité de traitement des étudiants ressortissants de l'UEMOA, dans la détermination des conditions et des droits d'accès aux institutions publiques d'enseignement supérieur des États membres de l'Union</i>	145
---	-----

<i>Directive n° 6/CM/UEMOA du 16 décembre 2005 relative à la libre circulation et à l'établissement des médecins ressortissants de l'Union au sein de l'espace UEMOA</i> ...	149
--	-----

<i>Directive n° 7/CM/UEMOA du 16 décembre 2005 relative à la libre circulation et à l'établissement des architectes ressortissants de l'Union au sein de l'espace UEMOA</i> ...	157
---	-----

<i>Directive n° 8/2005/CM/UEMOA du 16 décembre 2005 relative à la réduction des points de contrôle sur les axes routiers inter-États de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)</i>	165
---	-----